

Vers une réappropriation de notre profession !

AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Si les professeures et professeurs avec les étudiantes et étudiants constituent le cégep, alors pourquoi, dans la convention collective, la partie patronale est-elle définie comme étant le « Collège » ? N'y a-t-il pas là un paradoxe ? Le vocabulaire choisi témoigne de la nécessité d'entreprendre une démarche afin de reprendre possession de nos lieux et de nos institutions.

Magalie Larochelle

Enseignante en sociologie au Cégep de la Gaspésie et des Îles et membre de l'exécutif du SPECGIG

Le 16 janvier 2015, le SPECGIG (Syndicat du personnel enseignant du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé) a organisé une journée d'étude sur l'autonomie professionnelle. Au total, plus de 50 professeures et professeurs y ont assisté, soit environ la moitié de l'effectif. Cette journée fut un franc succès, de par l'excellente conférence du professeur et sociologue Gilles Gagné ainsi que les discussions et réflexions qui en découlèrent. Elles nous ont rappelé notre responsabilité de recadrer la fonction de la Direction par rapport à l'enseignement et de nous (re)donner totalement la responsabilité de la transmission culturelle aux étudiants, dans chacune de nos disciplines. Cette journée s'est organisée en réponse à la consultation de la Direction des études à propos de l'implantation d'un nouveau programme de soutien à l'enseignement (PSE) et d'évaluation de l'enseignement (PÉE), le 9 juin 2014. À cette occasion, la Direction a présenté son projet d'implanter un profil de compétences, c'est-à-dire le portrait type du professeur recherché, ses aptitudes et ses connaissances. Ce profil servirait de base pour la conception d'outils d'évaluation et de soutien à l'enseignement. Les éléments présentés ayant suscité une très grande inquiétude, l'Assemblée des professeures et professeurs a jugé important de prendre un temps entre collègues pour porter un regard sur leur profession et leur autonomie.

Le « Collège », c'est qui ?

Il fut sans doute à la fois déstabilisant et inspirant pour plusieurs professeures et professeurs d'écouter les propos de M. Gilles Gagné. D'une parole enflammée, il a su nous (r)éveiller quant aux fondements mêmes de notre profession. Alors qu'aujourd'hui, l'école consiste en un ensemble de cadres, de professionnels, de C.A., d'employés de soutien, etc. où les professeures et professeurs se fondent dans le lot d'employés, M. Gilles Gagné propose une redéfinition de la conception de l'institution collégiale, en opposition, bien entendu, à la vision de la nouvelle gestion publique. Cette conception est ni plus ni moins de considérer l'école comme étant les professeures et

professeurs et les étudiantes et étudiants, le reste venant appuyer les premiers dans leur mission de transmission de leurs savoirs. Le respect des professeures et professeurs et de leur autonomie doit passer par une (re)valorisation de leur profession et aussi un repositionnement de leur fonction centrale.

Une volonté ferme de protéger notre autonomie professionnelle

Sous la forme d'un dîner discussion, les membres du SPECGIG ont échangé sur trois différents thèmes: l'autonomie professionnelle, le profil des compétences et l'évaluation. Ils devaient, à la fin de leur discussion, présenter à l'exécutif un ensemble de propositions à débattre pendant l'assemblée extraordinaire, lors de la clôture de la journée. Un large consensus a émané autour de l'ensemble des propositions.

En somme, les professeures et professeurs ont réitéré leur volonté de protéger leur autonomie professionnelle par l'adoption de propositions sur les trois grands thèmes débattus. Se considérant comme des professionnels reconnus dans leur discipline et capables d'autocritique, les membres de l'Assemblée ont demandé que cela soit rappelé aux administrateurs afin que ceux-ci respectent leur pleine autonomie. De plus, l'accompagnement par les pairs a été soulevé comme pratique pouvant générer des retombées positives pour le soutien et le perfectionnement de l'ensemble du corps professoral.

En ce qui a trait au profil des compétences présenté par la Direction des études, les membres ont fait part de leurs inquiétudes: y aurait-il une uniformisation de la manière d'enseigner? Une perte de la diversité? Un recul de l'autonomie professionnelle? Un portrait standardisé pour tous? Les professeures et professeurs ont insisté sur l'incompatibilité d'un profil des compétences avec l'autonomie professionnelle et, du coup, ont rejeté le principe et la logique sous-jacents à son application.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation administrative, les professeures et professeurs ont convenu que la convention collective actuelle contenait déjà tous les outils administratifs nécessaires à cette fin, que rien ne servait d'en rajouter. Par ailleurs, ils ont aussi fait valoir que les départements pourraient jouer un plus grand rôle en matière d'évaluation formative.



■ 16 janvier 2015, journée d'étude sur l'autonomie professionnelle organisée par le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé.

Cette journée de réflexion organisée par le SPECGIG a marqué le début d'une démarche profonde de valorisation et de protection de l'autonomie professionnelle. Une politique institutionnelle sur la reconnaissance et le développement de l'autonomie professionnelle des professeures et professeurs a été élaborée par l'exécutif et sera déposée à la commission des études et au conseil d'administration. De plus, l'exécutif a réalisé un plan d'action sur l'ensemble des propositions. Ainsi, au Cégep de Gaspé, nous avons amorcé un véritable chantier de réappropriation de l'enseignement comme profession et de l'institution dans laquelle nous œuvrons.

Car, après réflexion, le Collège, c'est d'abord nous, les profs et les élèves!

Conférence sur l'autonomie professionnelle

Conseil général de la FEC-CSQ, le 28 mai 2015

Gilles Gagné

Professeur de sociologie, Université Laval

« Les collèges d'enseignement général et professionnel ont été au Québec le terrain d'un affrontement systématique entre les visées du "management de l'activité d'autrui" et l'autonomie constitutive des arts et métiers qui sont mobilisés dans la formation supérieure de la volonté, de la pensée et du jugement. Le dernier joujou de l'autoréférentialité directoriale, l'assurance qualité, concernait essentiellement l'amélioration de la mesure du système par lui-même et la commission d'évaluation, en conséquence, entendait mesurer la qualité des assurances qualité. Pendant combien de temps encore nos institutions pourront-elles supporter le coût des entreprises de réduction des coûts qui dévalorisent ce qu'elles touchent sous prétexte d'en alléger le financement public? »



Rapport de recherche sur le Cégep de la Gaspésie et des Îles



L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publiait, le 23 avril dernier, une étude sur le Cégep de la Gaspésie et des Îles (CGÎM) qui permet d'analyser le rôle que jouent les établissements d'enseignement collégial en région éloignée pour l'économie et le développement territorial. « C'est en recomposant la toile des relations existant entre le Cégep et son milieu régional que nous avons pu constater à quel point cette institution accomplit, parallèlement à sa mission institutionnelle, des fonctions de développement économique et territorial, en plus de contribuer substantiellement à la rétention des jeunes et à l'attraction des diplômés dans la région », ont expliqué François L'Italien, chercheur pour l'IRÉC, et Jean-François Spain, enseignant au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Emplois et effets économiques majeurs

Quant aux retombées quantitatives, les résultats de l'étude ne laissent planer aucun doute: le CGÎM est un acteur économique de première importance, aussi bien sur le plan de l'emploi que des effets économiques qu'il génère chaque jour. « Peu d'acteurs économiques dans la région peuvent revendiquer le fait de soutenir, par leurs dépenses en salaires, 131 emplois directs et indirects dans la région, en plus d'inclure une valeur ajoutée de 11 M\$ au PIB régional et de générer des revenus fiscaux et parafiscaux de 2,5 M\$ pour le gouvernement du Québec, sans compter les prélèvements

à la source déjà réalisés par lui », ont indiqué François L'Italien et Jean-François Spain.

Deux propositions de mesures structurantes

Au terme de leur analyse, les auteurs ont mis de l'avant deux propositions de mesures structurantes en phase avec les caractéristiques institutionnelles et les initiatives de consolidation déjà entamées. Selon ces derniers, parmi les initiatives de consolidation mises de l'avant par le Cégep, le programme de mobilité interrégionale des étudiants apparaît prometteur à plus d'un titre. « Non seulement, disent-ils, cette option permet d'optimiser l'usage des ressources financières de l'institution, mais elle pourrait aussi, moyennant le développement d'initiatives concertées, changer la donne. En effet, si le gouvernement du Québec, les diverses parties prenantes du réseau collégial et les acteurs régionaux de la Gaspésie et des Îles se dotaient d'un mécanisme appuyant les ententes de mobilité et d'accueil d'étudiants inscrits dans des collèges de Montréal, nul doute que le CGÎM pourrait rapidement voir croître encore davantage ses effectifs à un coût fort raisonnable. Le coût estimé de cette initiative a été d'environ 900\$ par étudiant en 2014 alors que celui pour les étudiants internationaux a été de 3 300\$ par étudiant en 2014 ».

« Enfin, soulignent-ils, sur le plan du recrutement dans le territoire "naturel" du CGÎM, la voie de la lutte au décrochage scolaire nous semble être porteuse à plus d'un égard. On ne saurait trop rappeler l'importance de la persévérance scolaire

pour l'enrichissement – citoyen et économique – de la collectivité. Le Cégep, avec les partenaires du milieu déjà impliqués au sein du projet Complice Persévérance Gaspésie-les-Îles, aurait tout avantage à développer de nouveaux canaux de communication et de financement pour aller plus loin dans ces initiatives ».

Une pièce maîtresse du développement culturel, social et économique du Québec

« Notre étude en approfondissant le rôle du Cégep de la Gaspésie et des Îles montre très clairement que les cégeps ont constitué – et constituent toujours – une pièce maîtresse du développement culturel, social et économique du Québec, dont le redéploiement au 21^e siècle repose sur des politiques publiques bien adaptées à leur mission fondamentale, à leurs caractéristiques institutionnelles ainsi qu'à leurs fonctions », ont conclu le chercheur de l'IRÉC et l'enseignant du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Il est possible de télécharger le rapport de recherche intitulé « Le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine: un actif de premier plan pour l'économie et le développement régional » sur le site Internet de l'IRÉC (<http://www.irec.net/upload/File/rapportrecherchecegepgaspeavril2015.pdf>). Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

